

**Procès-Verbal**  
**CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 4 JUILLET 2023**  
**à 20 heures - en mairie**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT,

**Absents excusés :** Véronique FILLION pouvoir à R LAURENT, MURCIER Pierrick pouvoir à A FAYET,  
**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe

**Date de la convocation :** mercredi 28 juin 2023

**Secrétaire de séance :** Laetitia DUFOUR

La séance est ouverte avec la présentation par Madame Patricia CHAUVE et Monsieur Paul FOUCART, pôle ROC 42 du SIEL TE (Syndicat territoire d'énergie Loire), du déploiement de leur réseau longue portée à bas débit (LoraWan). Il s'agit d'un protocole de télécommunication par radio, d'objets à faible consommation électrique et connectés à internet. Ce principe nécessite l'installation d'une passerelle. Ces objets sont reliés à des points de collecte localisés (antennes).

Le PV de la réunion précédente est approuvé et signé par M. le Maire et la Secrétaire de séance.

**1 - Information sur les décisions et commandes passées dans le cadre des délégations du Maire**

**DEVIS signés :**

- Batterie Matériel 42 : Réparation meuleuse : 140,40 €
- Entreprise DGF : Traitement d'une classe à l'école primaire : 180 €
- GTF services : Entretien annuel d'été : sols et vitres Crèche, écoles et salle des fêtes : 3 813.51 €
- Auvergne Ascenseur : Réparation de l'élévateur suite sinistre : 2 606.52 €

**DIA :**

N° d'ordre	Date dépôt en Mairie	Adresse de la DIA	Parcelle(s)
2023-06			
23 R0007	16/06/2023	46 Petite Rue de l'église	AT 81

**2 – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :**

**N°2023-33 OBJET : SIGNATURE d'un CONTRAT CUI avec le DEPARTEMENT pour L'ENTRETIEN des LOCAUX, des ECOLES et la CANTINE - RENOUELEMENT**

☞ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le principe du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours.

➤ Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Le renouvellement du contrat CUI en cours depuis le 29 août 2022 à raison de 22 heures hebdomadaires pour la période du 9 juillet 2023 au 8 juillet 2024 afin d'effectuer l'entretien des locaux, des écoles et aide cantine et trajets.

Ce contrat bénéficie du financement du Conseil départemental.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire pour le renouvellement du contrat CUI d'entretien des locaux et aide cantine du 9 juillet 2023 au 8 juillet 2024,
- de prévoir au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20230704-D202333-DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 06/07/2023

**N°2023-34 OBJET : SIGNATURE d'UN CONTRAT CUI avec le DEPARTEMENT POUR DE L'ASSISTANCE AUX ENSEIGNANTES DANS LES ECOLES et AIDE CANTINE MATERNELLE**

➤ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours.

Ce contrat bénéficie du financement du Conseil départemental.

Il expose la demande d'aide effectuée par les enseignantes des écoles suite à la hausse d'effectif à l'école maternelle notamment en grande section. Ainsi 7 enfants de GS seront scolarisés avec les CP à l'école primaire.

➤ Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un contrat CUI-CEC pour une quotité horaire de **24 heures** exerçant les fonctions d'Adjoint Technique à compter **du 1<sup>e</sup> septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024**.

Il effectuera des heures d'assistance auprès des enseignantes et d'aide cantine maternelle.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire de création d'un poste CUI de 24 H dans les écoles,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20230704-D202334-DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 06/07/2023

**N°2023-35 OBJET : BUDGET 2023 – MONTANT DOTATION AUX AMORTISSEMENTS - DÉCISION MODIFICATIVE 2**

M. NEMOZ, premier adjoint, responsable de la commission finances, présente la décision modificative concernant un ajustement du montant des dotations aux amortissements 2023.

Ces montants concernant trois immobilisations non amorties en 2019 et 2021 :

N°630 – EP Extinction éclairage nuit – Amortissement délibéré le 28 février 2018 - 15 ans – Dotation 25.56 €

N°678 - EP Rue du 11 novembre – Amortissement délibéré le 22 octobre 2019- 1 an – Dotation 1023.12 €

N°683 – Réfection EP rue de la gare – Amortissement délibéré le 28 janvier 2019 – 1 an – Dotation 568.72 €

Il convient de régulariser les articles en investissement pour les fonds de concours du SIEL.

		FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Nature	Dépenses		Recettes	
	<b>M57</b>		<i>Diminution crédits</i>	<i>Augmentation crédits</i>	<i>Diminution crédits</i>	<i>Augmentation crédits</i>
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations		1617.00		
D-023		<i>Virement à la section d'investissement</i>	-1617.00			

		INVESTISSEMENT				
040	28041512	Gpf de rattachement bâtiments et installations				1617.00
R-021		Virement de la section de fonctionnement			-1617.00	

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20230704-D202335-DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 06/07/2023

### **N°2023-36 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à L'ASSOCIATION AEP SAINT MARTIN**

Madame POMMIER Céline, Adjointe, responsable de la commission « Vie associative » informe l'assemblée que dans le cadre du Jumelage avec Montgivray il avait été convenu que la commune prendrait en charge les repas des personnes de Montgivray présentes le midi et le soir.

Les repas du soir réservés pour les Feux de la Saint Jean le 24 juin 2023 doivent être réglés à l'organisateur.

Afin de procéder au remboursement des frais engagés par cette association, elle demande au Conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal entérine cette proposition et autorise M. le Maire à effectuer les écritures comptables pour le versement de cette subvention à l'AEP Saint Martin.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20230704-D202336-DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 06/07/2023

### **N°2023-37 OBJET : MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS - MODIFICATION DU REGLEMENT de FONCTIONNEMENT**

Monsieur LAURENT, par délégation de Mme FILLION, Adjointe Responsable de la commission « Enfance et Scolarité », informe le Conseil municipal des précisions et rectifications à apporter au règlement de fonctionnement du multi-accueil « Le Jardin aux Câlins » approuvé en novembre 2022.

Ces modifications font suite à un échange entre le personnel de la crèche et le référent de santé de la structure (RSAI) ainsi que le visa de la PMI et de la CAF.

Il procède à la lecture des principales modifications apportées.

Il précise qu'un exemplaire de ce règlement a été transmis aux membres du Conseil municipal avant la réunion. Il leur demande s'ils ont des observations et leur propose de l'adopter.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil « Le Jardin aux Câlins » et autorise Monsieur le Maire et la Directrice de la structure à le signer.

Son application sera effective à compter du 5 juillet 2023.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20230704-D202337-DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 06/07/2023

### **N°2023-38 OBJET : désignation du RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS et adhésion à la mission d'assistance et de conseil du CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE (CDG42)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

**Vu** le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Loire ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte

de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ainsi qu'une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de désigner en qualité de référent déontologue des élus, **Mme Elise Untermaier-Kerléo**, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences ;

**FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20230704-D202338-DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 06/07/2023

## **N°2023-39 OBJET : RECENSEMENT de la POPULATION du 18 JANVIER au 17 FÉVRIER 2024 – DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Pour réaliser cette enquête de recensement, il y a lieu de nommer un coordonnateur communal.

Il propose à l'assemblée que M. Pierre-Alexandre GIRARD, conseiller municipal, soit chargé de cette fonction précédemment effectuée par M. MARTIN Eric.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de nommer M. Pierre-Alexandre GIRARD, coordonnateur communal,

- charge M. le Maire de prendre l'arrêté de nomination qui désignera également les agents recenseurs chargés de l'assister.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20230704-D202339-DE Accusé certifié exécutoire – réception par le Préfet le 06/07/2023

## **2 – DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION :**

✓ *Parcelle de terrain communal Zone du Mardeloup :*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur PERRIER Didier (*ARBIOPHYT*) cherche à vendre son entreprise Zone du Mardeloup.

La société ADN'S PAYSAGE est en discussion avec le propriétaire actuel pour reprendre l'activité et installer son siège social. Celle-ci aurait besoin d'une zone de transit de matériaux.

La commune pourrait apporter une solution en proposant un terrain inexploité situé derrière la salle multisports. Actuellement, celui-ci permet au service technique de la commune d'entreposer des tuiles, pavés et autres matériaux divers et la roannaise de l'eau, depuis longtemps, occupe aussi cet espace sans convention, ni compensation.

Un rendez-vous est prévu sur place avec Philippe CHARTRE, Vice-Président de la Roannaise de l'eau, afin d'analyser cette situation.

L'idée serait de mettre à disposition une partie de ce terrain afin de permettre l'installation des repreneurs.

En contrepartie, une convention concernant des travaux d'élagages pourrait être demandée à cette société comme la haie du stade par exemple...

✓ *Antenne relais – proximité Stade*

### **3 - RAPPORT DES COMMISSIONS et QUESTIONS DIVERSES :**

#### **FINANCES – Philippe NEMOZ**

L'arrêté d'attribution du montant du Fonds de concours a été reçu par Roannais agglomération. Concernant l'expertise pour le sinistre électrique à la salle des fêtes, un rendez-vous a lieu le 19 juillet avec INEO, le SDIS et la commune.

#### **VIE ASSOCIATIVE – Céline POMMIER**

L'inauguration de la salle des fêtes le 24 juin a connu une belle réussite. Un grand remerciement au Comité des fêtes pour son aide précieuse.

La course du Dynamic vélo aura lieu le 7 juillet.

Le nouveau Président du Foot est M. ECHALIER David, il prend la suite de M. MOUTET après de nombreuses années de Présidence.

#### **BÂTIMENTS (et ENERGIES) – Catherine MOUILLER**

Le contrôle sécurité de la salle des fêtes a été réalisé avec le SDIS. Tout est conforme.

Il reste à finaliser et planifier avec les services techniques et APAVE les contrôles réguliers ou obligatoires à effectuer pour les ERP.

SIEL : des économies considérables sont constatées sur deux équipements : le stade René Oblette et la cure de St Martin. Pour les autres infrastructures, il faut continuer les efforts.

#### **CADRE DE VIE – Yves GAULIER / Christiane ROSSILLE**

La commission cadre de vie se réunit le 5 juillet pour décider principalement de l'avenir de la signalétique des chemins communaux.

Bien que personnellement peu convaincue de son utilité, Mme ROSSILLE se conforme à l'avis de la majorité, tout en invitant chacun à réfléchir à la question suivante : qu'est ce qui est plus important dans une promenade, de regarder le paysage ou de lire les panneaux ?

Rappel sur la poursuite des travaux de finition de la cabane à livres.

#### **VOIRIE- URBANISME – Anthony FAYET**

La prochaine réunion pour l'étude des dossiers en cours est prévue le 11 juillet à 19h.

Les travaux de construction du préau débuteront début juillet.

#### **CCAS – Laetitia DUFOUR**

Après les remises de chèques avec le CCAS :

L'ASPN foot grâce à la vente des pizzas a généré un bénéfice au profit du CCAS de 486 €. Il est important de signaler que le club a fait un don supplémentaire de 400 €. Un grand merci à eux. Un courrier leur a été transmis.

Le théâtre avec « Planche et Show » suite à la représentation du 4 décembre 2022 a permis de récolter la somme de 787.94 €. Merci également à cette association pour leur collaboration.

Rappel : Repas des anciens le 4 novembre 2023 et soirée théâtre le 26 novembre 2023 à 14h30 à la salle des fêtes

#### **Monsieur le Maire, Eric MARTIN**

##### *CROIX ROUGE :*

La commune a reçu un courrier de remerciement pour la subvention accordée.

##### *CENTRE BOURG*

La dernière réunion du 19 juin dernier avec Messieurs ROBELIN Marc, NEMOZ Philippe et MARTIN Eric ainsi que les architectes s'est bien déroulée.

Après avoir échangé avec l'architecte des bâtiments de France, Monsieur BOUCAUD, l'architecte du projet, est convaincu qu'un permis de démolir du bâtiment de « La Poste » sera refusé.

Monsieur le Maire a insisté pour que soit divulgué au plus vite le prix de vente au m2 des locaux commerciaux afin de sensibiliser d'éventuels acquéreurs.

##### *ANTENNE RELAIS*

Monsieur le Maire précise que des riverains du Stade, inquiets par le projet d'implantation d'une antenne relais ont envoyé un courrier à la mairie dans ce sens.

Il rappelle que l'entreprise Bouygues Télécom a abandonné la deuxième proposition d'une installation se situant tout près de la grande haie.

La commune sait que d'ores et déjà un nouveau site sera étudié, résultant d'un précédent échange avec les riverains lors d'une réunion en mairie. Ce projet sera réalisé sur un terrain privé.

La parole est ensuite donnée à M. SERVAJEAN, présent dans le Public. Il représente le collectif des Riverains du Stade inquiets du projet d'implantation d'une Antenne relais dans ce secteur. Celui-ci fait part de ses interrogations et remarques.

#### *ECOLE MATERNELLE*

Après 15 années passées à Pouilly les Nonains, Corinne ROCHE directrice de l'école maternelle a demandé sa mutation. Madame Jenny MENDIETA, actuellement en poste à Ouches, assurera à compter de la rentrée prochaine la direction de l'école aux côtés de Mesdames THIOLLIER et PAPON.

Dès la fin des cours, les travaux concernant l'installation du PREAU de l'école vont débuter.

Tout devrait être terminé pour la rentrée scolaire.

#### *Société « VALORISE »*

Suite à la mise en place des nouveaux conteneurs de tri, la collecte du papier de bureau effectuée par l'association d'insertion Valorise a cessé. Malgré cela, la pérennité de l'association n'est en aucun cas fragilisée puisque des collectes nouvelles comme les cartouches d'encre, les piles, les stylos, les appareils électroniques, les ampoules...ont été mises en place.

La séance est levée à 22h16. Les dates des prochaines réunions sont fixées au mercredi 27 septembre (*à confirmer*) et au mardi 24 octobre 2023.

**Le Maire,  
Eric MARTIN**

**La secrétaire de séance, Laetitia DUFOUR**

